

COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CASC
SÉANCE DU 17 mars 2023
Début de séance : 15h10

Collège des représentants du personnel	NOM - Prénom	Qualité
Présent(e)s	BLONDEAU Selma AMAROUCHE Arezki BALDE Aminata MEGHAR Nadia KHERZAT Samia KONDO Bernice SINGER Sandrine OUTOUIA Rachid ZEGGA FOUHAD Anissa ZIANE Cherif AMMOR BOURNINE Anissa AARAB Zakaria SANNA Sylvette DA COSTA Maria ABDALLAH Sitti CHERIF Ziane	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
Excusé(e)s	GREIFFEMBERG Eva HALLOU Halim	Titulaire Titulaire
Absent(e)s		
Invité(e)s	PERRON Nadège	Gestionnaire Financière du CASC

Les pouvoirs :

GREIFFEMBERG Eva donne pouvoir à BALDE Aminata
HALLOU Halim donne pouvoir à KONDO Bernice

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du dernier CA du 03 février 2023
2	Point sur la nouvelle convention collective entre la Ville et le CASC
3	Validation du budget prévisionnel
4	Vacances à la carte (état actuel)
5	Accompagnateurs Marseille
6	Groupe d'activités Printemps/été/automne
7	Groupe de travail cadeaux
8	Statuts du CASC
5	Divers

1. Approbation du dernier CA du 03 février 2023

Validation du dernier CA par les élus

2. Point sur la nouvelle convention collective entre la Ville et le CASC

Retour sur les échanges entre la DRH et la Présidente et vice-présidente:

1/ La DRH souhaite que les nouveaux arrivants soient inscrits directement au CASC.

- Le CASC ne s'oppose pas à condition que les agents présentent au CASC le livret de famille pour l'inscription des ayants droits.

2/ La DRH a émis le souhait que le quotient familial (QF) soit calculé par la collectivité uniquement avec la fiche de paie de l'agent.

- Le CASC s'oppose à cette proposition de calcul qui n'est pas en faveur de la composition familiale et défavorise certains agents.

- Par contre, si le QF est fait selon les conditions actuelles de calcul, le CASC est favorable, à travailler avec la DRH.

3/ Point solidarité : la DRH souhaite mettre en place un budget défini pour les agents en grande précarité, en lien avec l'assistante sociale du personnel et la DRH.

- Reste à savoir la participation de la collectivité, les modalités de la mise en place afin de respecter la confidentialité des agents.

4/ La DRH souhaite élargir les chèques vacances à l'ensemble des agents, ils font une proposition de 50€ pour chaque agent.

- Or actuellement le minimum par agent est de 200€, maximum 550€ + 60€ par enfant + 80€ pour les enfants monoparentales.

- En plus des vacances à la carte, le CASC propose la semaine des vacances groupe + les week-ends.

En conclusion les agents seront pénalisés avec la proposition de la DRH, en particulier les agents de la catégorie C.

5/ La DRH souhaite diminuer le nombre des cars alloués au CASC pour les sorties groupes.

6/ La DRH envisage de changer les locaux du CASC et les déplacer au rès de chaussée du centre Administratif.

Les membres du CA souhaitent travailler ensemble contre certaines propositions de la DRH et conserver le CASC dans les conditions actuelles.

3. Validation du budget prévisionnel

Le Conseil municipal a voté en décembre 2022 le budget du CASC :

- Pantin 350 000€ + 20 000€ du CCAS, ce montant correspond au budget fonctionnement + investissement.

Pour 2023, l'ensemble de demandes de subventions (530) ont été accordées, suite au surplus non dépensé durant la période de COVID (95 000€).

En 2022, 250 familles ont bénéficié de la subvention pour les vacances à la carte soit 110 000€.

Si la demande de subvention continue à augmenter les prochaines années, il faudra fixer des critères d'attribution (dernière subvention accordée, ancienneté...).

Comparaison de la subvention donnée par la ville de Pantin et la ville de Bobigny, les deux ville comptent le même nombre d'agents :

- Pantin 350 000€ + 20 000€ du CCAS

- Bobigny 6000 000€

Le budget alloué aux cadeaux, bons et abonnements pour la Saint Nicolas est de 87 000€ environ.

Les bons adultes sont de 40€ et enfants 10€, le CA demande l'augmentation du bon enfant à 20€.

Cette possibilité sera décidée à partir du 14 avril (si les demandes de subventions n'ont pas été utilisées).

A savoir : le prix des cadeaux est supérieur au montant du bon multi enseignes :

- valeur du cadeau adulte entre 40€ et 60€
- valeur du cadeau enfant entre 20€ et 30€

Exposition de cadeaux prévu le 15 juin à la salle Jacques Brel

4. Vacances à la carte (état actuel)

Les mobile homes d'Oléron sont complets pour toute la saison 2023, certains agents sont sur liste d'attente.

A ce jour, 119 familles sur 530 ont utilisés leur subvention, soit un montant d'environ 70 000€.

5. Accompagnateurs Marseille

Deux accompagnateurs proposés pour la semaine à Marseille: Zakaria AARAB et Sonia BARA.

Il est demandé aux accompagnateurs de travailler sur les activités à faire sur place et prévoir un temps de présentation aux participants.

21 personnes partent en train

93 en autocar

11 personnes ont annulés avec paiement de la pénalité d'annulation

Historique du moyen de transport :

- Sur le catalogue vacances, le moyen de transport n'était pas indiqué
- Au départ le CASC avait prévu le départ en train
- Date d'ouverture d'achats des billets en janvier 2023
- Prix trop élevés avec SNCF et OUIGO
- Le CASC a demandé un devis AIR FRANCE, trop cher pour la prise en charge
- Le prix le plus avantageux était la location des deux autocars
- Départ en nuit du samedi, afin que les agents profitent de la journée dès le dimanche

Demande de prise en charge d'une partie du coût du billet de train,

Demande refusée par la majorité des membres du CA

6. Groupe d'activités Printemps/été/automne

Billetterie et activités printemps/automne :

PROPOSITIONS ACTIVITES PRINTEMPS/ ETE 2023

SORTIES GROUPE

Intitulé	Date / lieu/ Heure	Nbres de places	Prix public	Subvention casc A definir lors du CA 30 ou 40 %	Prix casc	Date limite inscription	Observation
PAROT WORD parc animalier	Samedi 29 Avril	50 (1 car)	15,50 tarif de groupe				
PARC SAINT PAUL	Vendredi 05 mai (vacances sco)	50 (1 car)	21,50 Tarif Groupe				
CHATEAU DE VERSAILLE (visite + diner et spectacle)	Samedi 10 juin en soirée	50 (1 car)	En attente du devis				
MER Fort Mahon Journée libre	2 JUILLET	50 (1 car)	5€				
JABLINE base de loisirs Journée libre	22 JUILLET	50 (1 car)	7 €				
Le Touquet Journée libre	6 aout	50 (1 car)	5€				
Base de loisirs Etampes	19 Août	50 (1 car)	7 €				
Montrognon Cuillette + Barbecue	02 sept a partir de 14h	200 (2 car de la ville)	5€				
Fontainebleau	21 octobre	50 (1 car)	contacter Garde Forestier				
Bowling FRONT DE SEINE PARIS 15	28 octobre	Transport en commun	15 €				
CHERWOOD PARC Structure Gonflable + accro branche	28 MAI	50 (1 car)	Attente du devis				
Evènement : LES 50 ANS DU CASC Groupe de travail à organiser	Avant 11/23	300					

BILLETTERIES						
INTITULE	PRIX DE GROUPE	SUBVENTION CASC	PRIX CASC	DATE LIMITE D'ACHAT	DATE DE REMISE BILLETS	
PARC DISNEY BILLET FLEX : visite jusqu'au 02/10/23 BILLET ECO : visite jusqu'au 02/10/23 hors week-end et vacances sco TARIF UNIQUE ADULTE/ENFANT (3-11ans)	FLEX : 1jour / 1 parc : 86€ 1jour / 2 parc : 111€ ECO : 1 jour / 1 parc : 54 € 1 jour / 2 parc : 79 €					
PARC ASTERIX	BILLET NON DATE SAISON 2023 : 49 €					
JARDIN D'ACCLIMATATION	BILLETTERIE NON DATE SAISON 2023 : 35 € Gratuit pour les moins de 80cm					
MUSEE GREVIN TARIF UNIQUE ADULTE/ENFANT (3-11ans)	BILLET NON DATE VALABLE 1 AN 18€					
FRANCE MINIATURE	BILLET NON DATE SAISON 2023 19€ gratuit pour les enfants de moins de 4ans					
FUTUROSCOPE	BILLETS A DATE LIBRE 1 JOUR : 45€ BILLET A DATE LIBRE 2 JOURS : 84 € Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans					
VILLAGE NATURE	COUPON SUNSET (valable pr une visite jusqu'au 30/09/23) Adulte à partir de 12ans : 41€ Enfant 3 à 11 ans : 31 €					

WALIBI	Tarif Unique 37€					
JUMP PARK	Séance 1h + pizza + chaussettes dérap					
LA BUTINERIE	Atelier : Partenariat -20 %					
BIO COIFFURE	Partenariat + Bon de 35€					
INSTITUT DU CANAL	BON DE 35€ VALABLE 1 AN					
Evènement SPORT SPECTACLE CONCERT	- 30% sur facture acquitter à hauteur de 100 €					
MUSEES	-					
	-					

- Montant de la subvention 2023, 40% du prix d'achat,
- En 2022 le montant des activités printemps automne s'élevait à 80 000€,
- Rajouter la Malle aux histoire dans le catalogue,
- Rajouter les foires (foire de paris, salon de l'agriculture....), au même titre que les musées, expos, afin de bénéficier de la

subvention accordée aux visites culturels (maximum 50€) 50 % de la facture acquittée,

- Partenariat avec 2 instituts de beauté (2 bons maximum de 35€),
- Rajouter Thalasso dans le catalogue subventionné à 30 % ,
- Journée à Montrognon prévu en fin de journée et soirée un samedi soir,

- Baisse de tarifs de cinéma :

UGC- 4,50 au lieu de 6€ (prix public 13,5€)

GAUMONT/PATHE 5,50 au lieu de 7€ (prix public 12,5)

Maximum de 10 billets par mois par agent.

Constitution d'un groupe de travail pour les 50 ans du CASC (date de création du CASC le 02 novembre 1972),

Les élus qui se sont proposés sont : Allan TAFFIAL, Kaddiatou DRAME, Aminata BALDE, Sherif ZIANE, Anissa FOUDDAD ZEGGA.

Approbation par les membres du CA du catalogue activités

7. Groupe de travail cadeaux

Visite du showroom joué club prévu le 28/03/2023.

Élus intéressés pour la visite : Allan Taffial, Samia Kherzat Maria DA COSTA et Anissa FOUDDAD ZEGGA.

Deux autres élus souhaitent travailler sur le choix des cadeaux mais ne peuvent pas aller au showroom: Aminata BALDE et Sherif ZIANE

Il est rappelé que les membres qui souhaitent s'investir dans la commission cadeaux doivent participer aux diverses réunions de groupe.

8. Statuts du CASC

Les statuts du CASC qui ont été travaillés avec le groupe de travail formé en juin 2022, et en comparaison avec des statuts d'autres villes, ont été envoyés en amont mail aux membres du CA.

Points relevés :

- Article 7 : vote de la constitution du bureau à main levée
- Article 8 : en cas d'urgence le bureau prend les décisions
- Article 9 : Élection du CA pour 4 ans

L'ensemble des statuts ont été validés par le CA

Suite à cette validation il a été décidé avec les membres du CA de rédiger l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Validation des comptes de l'année -1.
- Les modifications des nouveaux statuts du CASC.

La date de l'assemblée générale est fixée au 20 ou 21/04/23 selon les disponibilités du commissaire aux comptes.

9. Divers

Point soirée de la femme du 4 mars:

La Présidente du CASC remercie les agents qui ont travaillé pour l'organisation de la soirée.

Travail de 8h30 à 3h00 du matin

2023 : 250 personnes

2022 : 180 personnes

Bilan très positif de la soirée, selon les avis des agents.

Point salon CSE :

Membres du CA qui ont visité le salon :

Nadia MEGHAR et Samia KHERZAT

- trop de voyages proposés et cartes cadeaux
- présentation des catalogues du salon

Problématique d'un agent qui a bénéficié de la subvention vacances à la carte, et qui se trouvait en Mairie au mêmes dates.

Le CASC demande le remboursement de la subvention accordée à l'agent,

Fin de séance 17h00